

## LE CE LOCAL EN SUISSE

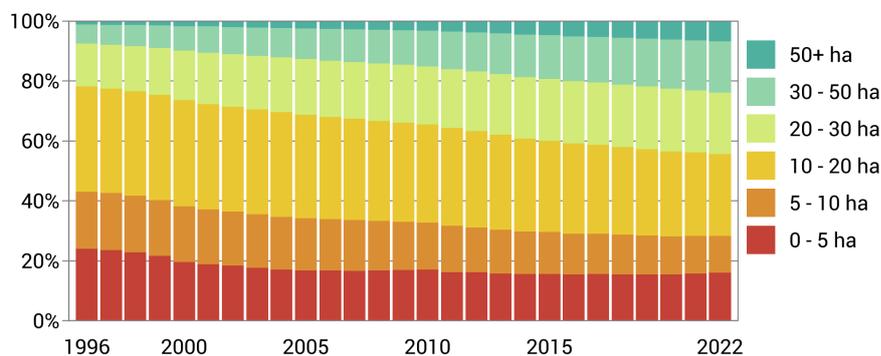
### La situation des paysan-ne-s

La situation des paysan-ne-s à nos latitudes n'a pas cessé de se détériorer ces dernières années.

On connaît en Suisse, comme ailleurs en Europe, la diminution du nombre de fermes et une progressive augmentation de la taille des exploitations. Rien qu'entre 2021 et 2022 ce ne sont pas moins de 520 fermes à avoir disparu. Le nombre d'exploitations comptant moins de 30 hectares a diminué (-2,0%), celui des exploitations cultivant plus de 30 ha a augmenté (+1,9%)<sup>1</sup>. Cette situation est liée aux choix politiques des dernières décennies.

### Exploitations agricoles par classes de grandeur, 1996-2022

ha de surface agricole utile



Source: OFS – Relevé des structures agricoles

© OFS 2023

Les producteurs.trices dénoncent les prix imposés par la grande distribution qui coordonne l'immense majorité du commerce de détail suisse<sup>2</sup> et qui mettent sous pression le monde agricole avec plusieurs conséquences tant économiques que sociales et environnementales. Cette pression à la baisse sur le prix payés aux producteurs.trices porte à une situation insoutenable pour les paysann.e.s obligé-es de vendre leur production à des prix qui ne permettent souvent pas de couvrir les coûts de production.

La production agricole se concentre ainsi de plus en plus dans les grosses exploitations qui adoptent des méthodes de production « industrielles » et fortement mécanisées avec de grands impacts sur les milieux naturels : la biodiversité souffre notamment de l'écotoxicité des engrais et pesticides de synthèse qui polluent les sols et les nappes phréatiques.

Il s'agit souvent du seul moyen permettant de rester rentable. Ceux qui s'en sortent c'est grâce aux paiements directs et non pas aux prix obtenus pour leur production. Amenant au paradoxe souligné par le reportage de Temps Présent du 9 mars 2023 « *Coop, Migros, les petits secrets de la grande distribution* »<sup>3</sup> : les prix négociés par les grandes surfaces sont acceptables par les producteurs.trices uniquement parce que les exploitations reçoivent des paiements directs de la Confédération (payés donc par le contribuable).

<sup>1</sup> Relevé des structures agricoles en 2022, Office fédéral de statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.assetdetail.24605848.html>

<sup>2</sup> 80% du commerce de détail suisse est contrôlé par la Coop et la Migros.

<https://www.watson.ch/fr/suisse/agriculture/610583349-coop-et-migros-se-sucrent-sur-les-dos-des-agriculteurs>

<sup>3</sup> Rts, Temps présent « *coop et migros, les petits secrets de la grande distribution* » 09.03.2023

<https://www.rts.ch/play/tv/temps-present/video/coop-migros-les-petits-secrets-de-la-grande-distribution?urn=urn:rts:video:13839886>

On constate un rapport de force déséquilibré entre la grande distribution et les producteurs, renforcé par l'opacité dans laquelle se négocient les prix. Cette même enquête a mis en lumière l'absence de transparence dans la filière agricole et a dénoncé, chiffres à la clé, les marges très importantes de la grande distribution sur les produits laitiers<sup>4</sup>. Une autre enquête de mars 2023 a montré que les marges prélevées par Coop et Migros sur les produits bio sont clairement plus hautes que celles réalisées avec les cultures conventionnelles<sup>5</sup> rendant ces produits accessibles uniquement à une minorité de la population suisse. Par la même occasion, ces pratiques commerciales freinent l'essor de l'agriculture biologique dans le pays. La situation est telle que le surveillant des prix a lancé une enquête sur des soupçons de prix abusifs pratiqués par les grands distributeurs pour les aliments bio. Confronté au refus de collaboration des grandes surfaces et à la pression de Migros, le rapport original n'a pas pu être publié et celui qui a été publié en janvier 2023 a dû être édulcoré<sup>6</sup>.

La pression sur les prix et la concurrence avec les produits importés empêchent en outre le monde agricole d'assurer de bonnes conditions de travail aux travailleurs salariés et aux saisonniers. Cette situation est confirmée par le fait que le secteur agricole est soumis à des conditions particulières, comme des salaires minimums plus bas<sup>7</sup> ou une faible protection des travailleurs agricoles par exemple<sup>8</sup>.

Face à ces constats, l'organisation paysanne Uniterre vient de lancer une campagne pour un prix équitable pour toutes les filières agricoles, avec le blé comme illustration. La réponse des grands distributeurs déclarant pratiquer des prix équitables pour les producteurs est pour le moins discutable.

### **La transition écologique de l'agriculture en Suisse**

Les conditions cadre ne sont actuellement pas favorables à un changement des pratiques agricoles. Les paiements directs orientent la pratique agricole : sur-spécialisation, agrandissement des domaines, forte mécanisation, etc. En outre, la reprise d'une ferme en dehors de la famille paysanne coûte extrêmement cher, ce qui rend difficile l'accès à la terre à des personnes ou groupements souhaitant développer des projets agricoles alternatifs.<sup>9</sup> De plus, des formes juridiques comme les coopératives et les petites fermes (représentant un travail en dessous de 0,2 UMOS<sup>10</sup>) sont exemptées du droit aux paiements directs.<sup>11</sup> La problématique des marges des grandes surfaces sur le bio constitue quant à lui un véritable problème susceptible de freiner la transition vers des méthodes de production plus respectueuses de l'environnement.

---

<sup>4</sup> <https://www.rts.ch/info/economie/13204292-les-grosses-marges-de-coop-et-migros-sur-les-produits-laitiers-font-reagir.html>

<sup>5</sup> <https://www.bonasavoir.ch/article/article-detail/les-marges-elevees-de-migros-et-coop>

<sup>6</sup> [https://www.preisueberwacher.admin.ch/dam/pue/fr/dokumente/studien/bio-bericht-27012023.pdf.download.pdf/Bio\\_Bericht\\_20230127.pdf](https://www.preisueberwacher.admin.ch/dam/pue/fr/dokumente/studien/bio-bericht-27012023.pdf.download.pdf/Bio_Bericht_20230127.pdf)

<sup>7</sup> <https://www.ge.ch/appliquer-salaire-minimum-genevois/qui-beneficie-du-salaire-minimum-qui-doit-appliquer>

<sup>8</sup> <https://www.24heures.ch/souffrance-des-ouvriers-agricoles-en-suisse-la-grande-omerta-892461603663>;

<https://www.rts.ch/info/economie/13362573-des-conditions-de-travail-choquantes-dans-lagriculture-suisse.html#:~:text=Importantes%20différences%20entre%20les%20cantons&text=En%20Valais%2C%20le%20contrat%20type,travailleurs%20à%20un%20niveau%20inférieur.>

<sup>9</sup> [https://uniterre.ch/wp-content/uploads/2023/02/La\\_terre\\_a\\_celleux\\_qui\\_la\\_cultivent-1.pdf](https://uniterre.ch/wp-content/uploads/2023/02/La_terre_a_celleux_qui_la_cultivent-1.pdf)

<sup>10</sup> UMOS : Unité de main d'œuvre standard : <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/grundlagen-und-querschnittsthemen/sak.html>

<sup>11</sup> <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2013/765/fr>, dans l'article 5 : "Les paiements directs ne sont versés que si l'exploitation exige le travail d'au moins 0,20 UMOS.